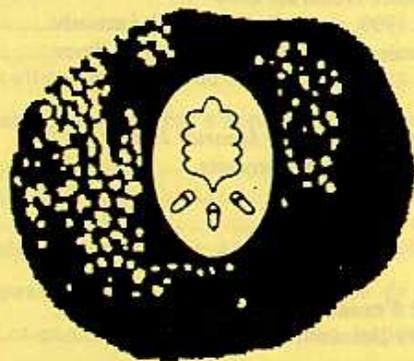


INFOTRUFFES

Bulletin de liaison de l'Association des trufficulteurs de Lot-et-Garonne



JUIN-JUILLET 2000

Siège social et administratif :

Maison de l'Agriculture 271, rue de Péchabout - B.P. 349 - 47008 AGEN CEDEX

Tél : 05-53-77-83-37 - Fax : 05-53-68-04-70 - e-mail : chambagri.cda-47@wanadoo.fr



SOMMAIRE

ditorial par Jean-Paul LACOMBE, Président.....	3
ompte rendu de l'Assemblée Générale 2000	
Rapport moral année 1999, par le Président J.P. Lacombe.....	4 - 6
Rapport technique année 1999, par le technicien A. Bayze.....	7 - 8
ompte-rendu financier, par le trésorier Maurice Hauret	
Compte des charges - Compte des produits.....	9
Bilan : compte général.....	10
Compte des résultats.....	11
axe foncière : possibilité d'exonération temporaire	
par Remy Delouvrié.....	12 - 13
uelques nouvelles	14
onseil d'Administration 2000 et Commissions 2000	15
isite du C.E.T. de Coulaures le samedi 30 septembre 2000	16

D.L.R. - Les articles sont placés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

EDITORIAL

La culture du Diamant avait disparue en Lot-et-Garonne. Au début du IIIème millénaire, je suis persuadé qu'elle va revoir le jour grâce à tous les planteurs et futurs planteurs que nous sommes.

Cette culture atypique demande beaucoup de réflexion et de connaissances qui doivent s'apprendre au fil des jours et des années.

Pour planter des arbres à vocation truffière, il faut être avant tout passionné, ne pas tenir compte de certains écrits parus en Lot-et-Garonne qui faisaient espérer à tous les planteurs la fortune. La fortune "oui", celle du bien vivre en Lot-et-Garonne.

Espérer une chose très difficile mais réalisable : récolter la Mélando.

Revenir à des réalités que la nature veut bien nous donner si on sait l'observer, ne pas la détruire et l'aider.

Le Président : Jean-Paul Lacombe

RAPPORT MORAL - Assemblée générale du 25 mars 2000

Par Jean-Paul LACOMBE, président.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis passionnés et atteints du virus de la truffe, que vous êtes ou que vous serez sûrement, je vous remercie de venir toujours plus nombreux à notre assemblée générale, et de plus en plus jeunes.

Nous venons de changer de millénaire, tout ce qui a été appelé progrès dans le dernier siècle à mon avis n'en est pas un pour la truffe. Pour le reste je vous laisse juges, mais bien au contraire, déboisement, machinisme, chimie, pollution et surproduction au détriment de la qualité et du savoir vivre.

Vous devez être d'accord avec moi puisque vous avez pris l'initiative de planter des arbres à vocation truffière.

Le Lot-et-Garonne continue de planter plus de 7 000 plants mycorhizés par an. Si vous êtes adhérents à notre association, vous avez la possibilité de vous procurer ces plants chez notre dépositaire après les avoir commandés en temps voulu.

Je vous rappelle que le dépositaire du Lot-et-Garonne est Monsieur Jean-Lves Cibien et que le dépôt est chez Madame et Monsieur Filhol à Bazens. Chose très importante à ce jour dans toutes les régions trufficoles de France, le double contrôle de ces plants et un cahier des charges élaboré par la profession grâce à l'Union Régionale des Trufficulteurs d'Aquitaine (U.R.T.A.) dont nous faisons partie et en particulier grâce à Patrick Réjou technicien U.R.T.A. qui a la formation et le matériel pour effectuer ce deuxième contrôle.

Les plantations 1999-2000 à ce jour sont terminées. Si vous avez des observations, des suggestions qui pourraient améliorer le système actuel, veuillez nous en faire part, mais sachez bien que nous sommes tous des bénévoles au service du Diamant Noir, mis à part les trois dépositaires U.R.T.A. qui ont un dédommagement calculé par l'U.R.T.A.

Le cinquième Congrès International Science et Culture de la Truffe s'est tenu à Aix-en-Provence les 4 et 5 mars 2000. Monsieur Maurice Hauret représentait le Lot-et-Garonne. Le prolongement a été une journée régionale Sud-Ouest qui a eu lieu à l'Albenque dans le Lot. Ceci prouve que les structures fédérales, régionales, départementales fonctionnent puisqu'il y

avait une quinzaine de Lot-et-Garonnais présents le 9 février 2000 pour en savoir plus sur la truffe.

La truffe garde toujours son mystère et le gardera sûrement très, très longtemps, ce que passionnés et chercheurs que nous sommes désirons trouver.

Les livres se laissent lire, les papiers se laissent écrire mais pour récolter les truffes, c'est autre chose. Ce sont de nombreuses années de travail, d'attente, de questions. Pourquoi faire cela ? Pourquoi ne pas le faire ? Aucune réponse affirmative et sûre n'a été trouvée à ce jour.

La seule chose positive que je connaisse aujourd'hui c'est d'avoir vu le plaisir d'un planteur chez qui j'ai récolté sa première truffe 6 ans après la plantation, chez un autre 21 ans après ; ce plaisir était d'autant plus grand à la 21^e année. Ce sont deux exemples parmi d'autres mais la généralité de cette joie se situe entre la 10^e et la 15^e année après la plantation.

Les terrains Lot-et-Garonnais propices à la culture de la truffe doivent être légers, souples, calcaires, peu profonds. Quand on ne connaît pas suffisamment son terrain, une analyse donne d'avantage de sécurité (pH voisin de 8). Le taux d'argile doit être peu élevé.

Je remercie les quelques planteurs qui nous ont fait part d'avoir récolté leurs premières truffes et je vous souhaite à tous la même chose.

Le 18 janvier 2000, l'URTA a organisé une journée pour convaincre les financiers publics dans la phase de préparation du XII^{ème} plan qui permettrait de continuer à soutenir la trufficulture. Le groupe de personnalités était composé de Monsieur Guy Saint Martin, vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine chargé de l'agriculture et des industries agro-alimentaires ; Monsieur Pierre Laborde chargé du dossier truffes à l'ONIFLHOR ; Monsieur Pierre Périchaud chargé du dossier truffes à la DRAF, Monsieur Jean-Pierre Prunet du CTIFL, Monsieur Jean-Marc Olivié de l'INRA chargé de mission par le Ministre de l'Agriculture et coordinateur national de l'expérimentation en trufficulture ; Monsieur Bernard Laval président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne ; Monsieur Régis Bessonnet président de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne était représenté par André Bayze ; Monsieur Roland Vieilleville président de l'URTA a guidé le groupe. Les présidents de Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne étaient également présents ainsi que les techniciens.

A notre demande, André Bayze a monté un dossier de demande d'aides auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne. Une aide de 10 000 francs nous a été accordée.

Nous remercions le Conseil Général et tous ceux qui ont appuyé notre demande.

En trufficulture, il faut savoir attendre, la preuve le rapport de stage promis par André Bayze est à la disposition de ceux qui ne l'ont pas encore. Bien Monsieur André Bayze.

Je suis allé à la DDAF rencontrer les responsables qui s'occupent des dossiers de demandes d'aides à la plantation. Pour celle de 1998-1999 il faut attendre que les finances soient arrivées et les versements seront effectués.

Suite aux demandes de plusieurs planteurs, j'ai rencontré le responsable du Centre des Impôts Fonciers d'Agen et je suis en mesure de vous communiquer les formalités administratives soit par écrit par "Infotruffes", soit oralement si vous le désirez.

Merci à tous ceux qui travaillent pour faire renaître la truffe en Lot-et-Garonne et... continuons à planter...

Le président : Jean-Paul Lacombe.

DLR : près de 90 personnes assistaient à l'assemblée générale ordinaire, ce sont 65 convives qui se sont rassemblés à l'Auberge d'Occitanie à Montauban ont du Casse autour d'une table conviviale où furent servies des truffes du Lot-et-Garonne....

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de notre ami Jean-Marie Glaunez des suites d'une implacable maladie. Encore jeune (46 ans) et dynamique, il avait planté ses truffiers en 95-96 et suivait avec attention et passion l'évolution de la trufficulture lot-et-garonnaise.

Que sa famille, ses amis, perçoivent ici notre sentiment de regret et acceptent nos sincères condoléances.

Les membres du bureau de l'Association

RAPPORT D'ACTIVITE - Assemblée Générale - 25 mars 2000 -

par André BAYZE Conseiller technique Chambre d'Agriculture

L'appui technique pour l'année 1999 a consisté en plusieurs actions. En priorité, l'examen des sols aptes aux plantations truffières.

26 terrains ont été visités, dans tout le Lot-et-Garonne, proche d'Agen à Goulens, Prayssas ou Madaillan, Sembas, Montpezat, Ste Colombe de Villeneuve ; dans le Néracais, à Nérac et St Vincent de Lamontjoie ; dans le Fumelois à Montayral ; aussi à La Sauvetat sur Lède, Moulinet, Cancon, Castillonnès, Castelnaud. Je suis même allé dans le Gers empiéter sur le territoire de notre ami Maurice Vidailhan à Beaucaire et Fourcès.

Ces visites demandent préparation, examen des cartes géologiques dès le départ, examen du sol en place, très important, puis analyse réduite ici à la détermination de pH et du Calcaire total. Un compte-rendu est établi après chaque visite. Tout cela prend du temps estimé à 22 jours. J'essaie de regrouper plusieurs visites dans la journée, arrivant parfois à effectuer 3 examens, comme le 4 juin, dans la même journée.

C'est ainsi que nous avons pu planter en 1999 plus de 7000 arbres truffiers sur des terrains correspondants bien aux critères retenus par la Science. C'est ainsi que nous avons pu augmenter le nombre de trufficulteurs dont certains ici présents que je suis heureux de saluer.

Travail de terrain encore à la demande : visites de truffières en place pour constater l'état de la plantation comme à Monflanquin, à Lévignac de Guyenne ou à Ligardes dans le Gers en bordure du Lot-et-Garonne ; constat aussi des dégâts de blaireaux sur une plantation en noisetiers avec rapport écrit pour la Fédération de Chasse.

Travail de terrain par ma présence lors de sessions Adapt-Demeter sur la taille ou les examens de mycorhizes le 24 avril et le 5 juin.

L'appui technique aussi pour les stages de formation de l'UOPAF. Deux fois deux jours en salle et 2 jours en voyage d'étude pour 31 participants en 1999. Ces sessions demandent de la préparation dans l'organisation, dans le montage des dossiers pour leur financement et la rédaction des comptes rendus pour l'obtenir. Je pense que ces "stages" sont profitables à tous, permettant de mieux approcher la trufficulture et de rapprocher les trufficulteurs.

Enfin, tant attendu, le Topo du stage est à votre disposition : gros travail de rédaction et de mise en forme.

Avant de former les autres, il faut se former. Les réunions annuelles des conseillers "truffes" nous apportent, à nous autres techniciens, les dernières découvertes ou redécouvertes sur la trufficulture moderne et parfois de nouvelles orientations vers les conduites de nos truffiers. L'année dernière, Poitiers nous a accueilli pendant deux jours ; cette année plus près de chez nous, c'est à Périgueux que nous travaillerons les 30 et 31 mars prochains.

Le secrétariat administratif prend aussi du temps ! Gestion du fichier des adhérents, tirage et pagination du bulletin (deux en 1999) avec agrafage et expédition. Heureusement, l'aide de Maurice Hauret est la bienvenue ces jours-là et l'affaire est réglée en trois heures au lieu de six. Merci Maurice.

Il y a aussi le courrier que vous recevez : préparation des Conseils d'Administration, préparation de l'assemblée générale, préparation des plantations et des commandes de plants... et puis quelques réunions communes avec les professionnels, les réunions de bureau ou encore une réunion pour préparer le XIIème plan ; une autre réunion avec Catherine Michels du Lycée du Montat pour mettre en commun nos idées sur les appareillages météorologiques.

L'appui promotionnel entre aussi en ligne de compte. Nous essayons de promouvoir la trufficulture en présentant celle-ci dans les foires comme Prayssas ou à Nérac sous le stand de la Chambre d'Agriculture. Les aides de nos amis Hauret, Filhol et Cibien sont efficaces pour non seulement monter le stand, mais aussi renseigner sur la culture.

Les cinquante jours de mise à disposition sont parfois un peu juste et je regrette de ne pas participer (ou si peu) aux réunions de l'URTA, mais je sais que votre profession y est bien représentée.

Si mes comptes sont exacts, en 1999, soixante six de mes journées ont été consacrées à l'appui vers la trufficulture, mais quand on aime... on ne compte pas !

Plantez pour récolter ! Vous verrez, vous ne serez pas déçus !

Merci de votre attention.

Le technicien : André Bayze.

ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS DE LOT-ET-GARONNE

Année 1999 - COMPTE des CHARGES - DEPENSES

60	ACHATS		3 281.03 F
	601 - Divers Bureau :		
	- guide des associat	326.99 F	
	- imprimerie, tampons	600.00 F	
	- guides trufficulture	944.00 F	
	6021 - Matières consommables (diplôme, affiches...)	1 410.04 F	
61	SERVICES EXTERIEURS		2 660.47 F
	618 - Charges diverses :		
	6186 - Frais de Conseil d'Administration	1 100.00 F	
	6187 - Frais expositions, promotion	1 560.47 F	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		49 075.71 F
	625 - Déplacements - Frais de mission	1 844.70 F	
	6251 - Frais voyage stage	531.00 F	
	6291 - Reversement marge des plants URTA	46 700.00 F	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		807.00 F
	6586 - Cotisations URTA	630.00 F	
	6587 - Tenue de Compte-Courant	8.00 F	
	6588 - Inscription Journal Officiel	169.00 F	
TOTAL REALISE DEPENSES			55 824.21 F

ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS DE LOT-ET-GARONNE

Année 1999 - COMPTE DES PRODUITS - RECETTES

70	Ventes de produits, Prestation de services		47 140.00 F
	701 - Fournitures :		
	7012 - Guide trufficulture	440.00 F	
	709 - Produits des activités :		
	7091 - Ristourne plants URTA	46 700.00 F	
72	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		10 000.00 F
	721 - Conseil Général de Lot-et-Garonne	10 000.00 F	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 800.00 F
	756 - Cotisations de l'exercice	15 800.00 F	
TOTAL REALISE RECETTES			72 940.00 F

ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS DE LOT-ET-GARONNE

BILAN - Année 1999

COMPTE GENERAL

ACTIF	EXERCICE 1999	EXERCICE 1998	PASSIF	EXERCICE 1999	EXERCICE 1998
II - IMMOBILISATIONS			FONDS ASSOCIATIF AU 31/12/98		
			10 - Fond associatif	22 738.74 F	39 858.65 F
			RESULTAT DE L'EXERCICE		
			12 - Résultat de l'exercice	+ 17 115.79 F	- 17 119.91 F
III - STOCKS			1 - TOTAL FONDS ASSOCIATIF	39 854.53 F	22 738.74 F
V - COMPTES FINANCIERS					
512 - Banque Association	14 854.53 F	22 738.74 F			
53 - Caisse Association					
54 - Compte sur Livret	25 000.00 F				
TOTAL	39 854.53 F	22 738.74 F	TOTAL	39 854.53 F	22 738.74 F

INFOTRUFFES JUIN-JUILLET 2000 - page 10 -

ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS DE LOT-ET-GARONNE

COMPTE DE RESULTATS - Année 1999

COMPTE GENERAL

CHARGES	EXERCICE 1999	EXERCICE 1998	PRODUITS	EXERCICE 1999	EXERCICE 1998
60 - CHARGES D'EXPLOITATION	3 281.03 F	45 131.43 F	70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	47 140.00 F	27 513.00 F
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 660.47 F	8 927.50 F	72 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	10 000.00 F	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 075.71 F	1 847.00 F	73 - SUBVENTIONS ACTIONS		
64 - CHARGES DE PERSONNEL			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 800.00 F	12 840.00 F
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	807.00 F	1 567.00 F	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL des CHARGES	55 824.21 F	57 472.93 F	TOTAL des PRODUITS	72 940.00 F	40 353.02 F
EXCEDENT : Solde créditeur :	17 115.79 F		PERTE : Solde débiteur :		17 119.91 F
TOTAL	72 940.00 F	57 472.93 F	TOTAL	72 940.00 F	57 472.93 F

INFOTRUFFES JUIN-JUILLET 2000 - page 11 -

LA TAXE FONCIERE SUR LES PLANTATIONS D'ARBRES TRUFFIERS et LA POSSIBILITE D'EXONERATION TEMPORAIRE

par Rémy Delouvrié, Vice-Président.

Une plantation d'arbres truffiers est classée, selon l'instruction ministérielle du 3 décembre 1908, dans la catégorie "vergers et cultures fruitières..." et soumise en tant que telle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Toutefois le législateur a offert la possibilité aux collectivités bénéficiaires de la taxe d'exonérer d'impôt foncier les truffières de moins de 15 ans. Ces dispositions sont contenues dans l'article 81 de la loi de finance pour 1990 du 29/12/1989 codifié à l'article 1395B du code général des impôts. Aujourd'hui les seules collectivités concernées sont les communes ou les groupements de communes le cas échéant, car les départements et régions ne prélèvent plus de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Conditions à réunir pour bénéficier de ces dispositions et marche à suivre :

1 - La truffière :

Elle doit

- avoir moins de 15 ans,
- être plantée d'essences à vocations truffières (chênes, noisetiers...),
- avoir une densité d'au moins 200 arbres par hectare,
- faire, ou avoir fait l'objet d'une déclaration en cas de changement d'affectation de la parcelle (cas des parcelles qui n'étaient pas classées en "vergers" avant la plantation de truffiers).

Nota : une replantation totale ou partielle n'ouvre pas droit à une nouvelle période d'exonération

2 - La collectivité locale bénéficiaire de l'impôt :

Elle doit :

- avoir pris une délibération instituant l'exonération.

Cette condition est à vérifier auprès du service des impôts fonciers.

Dans le cas où cette délibération n'a pas été prise, il sera nécessaire de procéder à une demande auprès de la mairie concernée. En règle générale le conseil municipal délibérera favorablement, mais attention, il existe des exceptions !

Lorsqu'elle est prise, cette délibération doit être de portée générale et concerner toutes les propriétés pour lesquelles les conditions requises sont remplies. Elle doit être prise avant le 1er juillet d'une année pour s'appliquer à compter du 1er janvier suivant. Elle demeure valable tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou rapportée par une délibération contraire.

Si les conditions des points 1 ET 2 sont réunies, il est possible de passer à l'étape suivante :

3 - La demande d'exonération :

Elle se fait au moyen de l'imprimé 6708, à demander au Centre des Impôts Fonciers.

Sur ce document seront précisés, la liste des parcelles concernées, l'année de plantation, et le nombre d'arbres.

Cette déclaration devra être retournée au centre des impôts fonciers avec les pièces justificatives permettant d'établir qu'il s'agit bien de parcelles spécialement plantées pour la production de truffes : factures mentionnant l'achat de plants à vocation truffière (plants mycorhizés) ou pour les plantations antérieures à 1991, une attestation du maire à défaut de factures.

L'exonération doit être effective à partir du 1er janvier suivant cette déclaration (sous réserve que la délibération soit antérieure au 1er juillet de l'année en cours).

COTISATIONS année 2000

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion, c'est certainement qu'il s'agit d'un oubli. Dans ce cas renvoyez au plus vite votre règlement (200 Francs pour l'année). Nous vous renverrons par retour votre carte de membre. Dans le cas contraire, vous ne pourrez plus bénéficier des services de l'association.

Sauf erreur ou omission involontaire de notre part, les adhérents ayant acquité leur cotisation sont individualisés par un C sur la bande adresse.

JOURNEE PREVENTION DES PLANTATIONS :

Aspect technico-économiques d'une truffière
(informations générales de la trufficulture)

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2000 à 15 heures

Salle de conférence - Maison de l'Agriculture
rue de Péchabout - 47000 - AGEN

Cette réunion est organisée par l'Association des trufficulteurs de Lot-et-Garonne. Elle s'adresse à tous les planteurs et futurs planteurs.

Durant certaines manifestations, notre association sera présente sous le stand de la Chambre d'Agriculture et de la Société des Sciences :

Foire aux fruits de Prayssas : 25-26-27 août

Exposition de champignons Sainte-Bazeille : 23-24-25 septembre

Foire d'automne de Nérac : 29-30 septembre et 1er octobre

Exposition de champignons de Lannes : 21-22-23 octobre

Vous pourrez vous renseigner sur place sur la trufficulture.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - année 2000 -

Monsieur ALBERI	Daniel	PUJOLS	05-53-49-00-49	MEMBRE
Monsieur BARBE	Jean-Jacques	NERAC	05-53-65-28-52	VICE PRESIDENT
Monsieur BARITAUD	André	DURAS	05-53-83-70-78	MEMBRE
Monsieur BENOIST	Cyril	MONTPEZAT D'AGENAIS	05-53-95-08-78	MEMBRE
Monsieur CIBIEN	Jean-Yves	BAZENS	05-53-67-44-83	SEC ADJOINT
Monsieur DELOUVRIE	Rémy	BAZENS	05-53-87-47-84	VICE PRESIDENT
Monsieur FILHOL	Didier	BAZENS	05-53-87-20-08	MEMBRE
Monsieur GRENIER	Michel	ST ETIENNE DE VILLEREAL	05-53-36-06-67	TRESORIER ADJOINT
Monsieur HAURET	Maurice	BAZENS	05-53-87-21-25	TRESORIER
Monsieur IORIO	Frédéric	ST COLOMB DE LAUZUN	05-53-20-09-78	MEMBRE
Monsieur JOUY	Guy	BEGLES	05-53-36-43-02	VICE PRESIDENT
Monsieur LACOMBE	Jean-Paul	BEAUVILLE	05-53-95-43-59	MEMBRE
Madame LAURENS	Jacqueline	LAPLUME	05-53-95-10-58	SECRETARE
Monsieur MUROS	José	VILLEFRANCHE du QUEYRAN	05-53-79-45-59	MEMBRE
Monsieur VIDAILHAN	Maurice	ISLE BOUZON	62-66-49-69	MEMBRE
Monsieur VIGNERON	Bruno	AGEN	05-53-68-31-00	MEMBRE

COMPOSITION DES COMMISSIONS - année 2000 -

Commission C.E.T. : Messieurs JOUY, CIBIEN
 Commission PLANTS : Messieurs LACOMBE, CIBIEN, HAURET, VIDAILHAN, DELOUVRIE, FILHOL,
 Commission Bulletins (URTA et INFOTRUFFES) : Madame LAURENS,
 Messieurs : VIGNERON, ALBERI, BARBE, LACOMBE, DELOUVRIE,
 Messieurs FILHOL, CIBIEN, BARITAUD.

05-53-95-76-14
 18/07/00
 M

CENTRE EXPERIMENTAL TRUFFICOLE

COULAURES - DORDOGNE -

"PORTES OUVERTES" le samedi 30 septembre 2000

Cette journée est proposée sous forme d'ateliers :

A) Atelier

- accueil des visiteurs
- publication des ouvrages
- représentation des structures professionnelles et techniques

B) Résultats expérimentation

C) Le plant truffier

D) Visite du site expérimental de Glane

E) Vie des truffières

F) Le sol

L'Association des Trufficulteurs de Lot-et-Garonne se propose pour cette journée d'organiser un voyage en car, selon le nombre de personnes intéressées. Dès à présent, vous pouvez confirmer votre participation en répondant au bulletin joint dans cet envoi, ou en téléphonant au siège social (05-53-77-83-37) ou encore à Maurice Hauret (05-53-87-21-25). Un courrier vous précisera le programme exact, le prix (en fonction du nombre aux environs de 150 F, repas compris) et le rendez-vous du départ - circuit du ramassage -..